

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT\*  
 LA DESTRUCTION\*  
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE\*  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : .....
ou Dénomination (pour les personnes morales) : <u>CONNECT120</u>
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : <u>Chadi KHALED, Président</u>
Adresse : N° <u>18</u> Rue <u>Place de l'Europe</u>
Commune <u>RUEIL MALMAISON</u>
Code postal <u>92 500</u>
Nature des activités : <u>Maître d'Ouvrage de l'Aménagement de la route départementale RD120 entre Prentegarde (Saint-Paul-des-Landes) et Montvert – Cantal</u>
Qualification .....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
<b>B1</b>		
<i>Alyte accoucheur Alytes obstetricans</i>	Quelques individus	Risque de destruction d'œufs, de têtards ou d'individus adultes lors des travaux de terrassement.
Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	Quelques individus (7)	
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	potentielle	Risque de destruction d'individus en hivernage lors des travaux de déboisement.
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	Quelques individus	
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	Nombreux individus	Perturbation intentionnelle lors de la phase de travaux et d'exploitation de la route
Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	Quelques individus	
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	Quelques individus	Risque de destruction d'individus par collision lors de l'exploitation de la route
<b>B2</b>		
Coronelle lisse <i>Coronella austriac</i>	potentielle	Risque de destruction d'œufs, de têtards ou d'individus adultes lors des travaux de terrassement.
Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	potentielle	
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	1 individu	
Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	potentielle	
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Nombreux individus	Risque de destruction d'individus en hivernage lors des travaux de déboisement.
Lézard des souches <i>Lacerta agilis Linnaeus</i>	potentielle	
Lézard vert occidental <i>Lacerta bilineata</i>	Quelques individus	Perturbation intentionnelle lors de la phase de travaux et d'exploitation de la route
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i>	Quelques individus	
Vipère aspic <i>Vipera aspis</i>	potentielle	
<b>B3</b>		
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	6 mâles chanteurs	Perturbation intentionnelle lors de la phase de travaux et d'exploitation de la route
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	4 mâles chanteurs.	
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	2 colonies identifiées. 5 à 15 couples	Risque de destruction d'individus par collision lors de l'exploitation de la route

Milan royal <i>Milvus milvus</i>	chasseur	
Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>	1 individu nicheur possible	
Pouillot de Bonelli <i>Phylloscopus bonelli</i>	5 mâles chanteurs	
<u>Cortège des espèces communes des milieux boisés</u> Buse variable <i>Buteo buteo</i> Chouette hulotte <i>Strix aluco</i> Coucou gris <i>Cuculus canorus</i> Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i> Loriot d'Europe <i>Oriolus oriolus</i> Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i> Mésange huppée <i>Parus cristatus</i> Mésange noire <i>Parus ater</i> Mésange nonnette <i>Parus palustris</i> Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i> Pic noir <i>Dryocopus martius</i> Pic vert <i>Picus viridis</i> Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i> Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i> Roitelet à triple bandeau <i>Regulus ignicapilla</i> Roitelet huppé <i>Regulus regulus</i> Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i> Sittelle torchepot <i>Sitta europaea</i> Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>		
<u>Cortège des espèces communes des milieux semi-ouverts :</u> Bruant zizi <i>Emberiza cirlus</i> Fauvette des jardins <i>Sylvia borin</i> Hypolaïs polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i> Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i> Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>		
<u>Cortège des espèces communes ubiquistes :</u> Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i> Mésange bleue <i>Parus caeruleus</i> Mésange charbonnière <i>Parus major</i>		
<u>Cortège des espèces communes anthropiques :</u> Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i> Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i> Moineau domestique <i>Passer domesticus</i> Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>		
<u>Cortège des espèces communes des milieux prairiaux :</u> Tarier pâtre <i>Saxicola torquatus</i>		
<b>B4</b>		
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Non connue	Perturbation intentionnelle lors de la phase de travaux et d'exploitation de la route  Risque de destruction d'individus par collision lors de l'exploitation de la route
Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	Non connue potentielle	
Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i>		
Crossope aquatique, Musaraigne aquatique <i>Neomys fodiens</i>		
Chat sauvage <i>Felis silvestris</i>	potentielle	
Genette commune, Genette <i>Genetta genetta</i>	potentielle	
Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>	potentielle	
<b>B5</b>		
Grande Noctule <i>Nyctalus lasiopterus</i>	Non connue	Perturbation intentionnelle lors de la phase de travaux et d'exploitation de la route
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	Non connue	
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	Non connue	Risque de destruction d'individus par collision lors de l'exploitation de la route
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	Non connue	

Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum ferrumequinum</i>	Non connue
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Non connue
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Non connue
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	Non connue
Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	Non connue
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Non connue
Murin d'Alcathoe <i>Myotis alcathoe</i>	Non connue
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	Non connue
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Non connue
Pipistrelle de Khul <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Non connue
Oreillards gris <i>Plecotus austriacus</i>	Non connue

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

### C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \*

Protection de la faune ou de la flore	Prévention de dommages aux cultures
Sauvetage de spécimens	Prévention de dommages aux forêts
Conservation des habitats	Prévention de dommages aux eaux
Inventaire de population	Prévention de dommages à la propriété
Etude écoéthologique	Protection de la santé publique
Etude génétique ou biométrique	Protection de la sécurité publique
Etude scientifique autre	<b>Motif d'intérêt public majeur</b> <b>X</b>
Prévention de dommages à l'élevage	Détention en petites quantités
Prévention de dommages aux pêcheries	Autres

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Avant le transfert de la compétence des routes nationales aux départements, la route nationale n° 120 constituait un itinéraire majeur du département en direction de la Corrèze, en reliant l'agglomération d'Aurillac à Tulle. Aujourd'hui, les tronçons cantalien et corrézien sont passés dans leur domaine départemental respectif. Dans le département du Cantal, la RD 120 relie l'agglomération d'Aurillac au bourg de Montvert, dernière commune avant la Corrèze.

Au niveau de la hiérarchisation dans le réseau routier départemental, la RD 120 est classée en niveau I dans la catégorie 1, constituant un axe routier prioritaire pour le département. Le projet d'aménagement de la RD 120 entre Prentegarde et Montvert fait partie de l'une des cinq actions prioritaires du département ;

L'aménagement s'étend sur une longueur de 10,740 km, pour une surface d'environ 38ha et comprend:

- Dégagement des emprises
- Réalisation des chemins de désenclavement
- Rétablissement de voiries
- Terrassement
- Construction d'ouvrages d'art
- Couches de forme de la section courante et des annexes
- Rétablissement des écoulements des eaux, de collecte et d'évacuation des eaux de ruissellement et de drainage et des ouvrages de traitement des eaux
- Ensemencement hydraulique des zones à végétaliser
- Chaussées et équipements provisoires et définitifs de la RD
- Génie civil des réseaux « secs » de la RD

Voir description détaillée au **Chapitre II du dossier de demande de dérogation**

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION \***

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT \***

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : .....

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : les relâchés seront réalisés immédiatement à la suite des captures sur les sites d'accueil des mesures compensatoires de récréation de mare.....

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

Capture manuelle  Capture au filet   
 Capture avec épuisette  Pièges  Préciser : .....

Autres moyens de capture  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D2. DESTRUCTION \***

Destruction des nids  Préciser : .....

Destruction des oeufs  Préciser : Risque de destruction durant les travaux.....

Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....

Par pièges létaux  Préciser : .....

Par capture et euthanasie  Préciser : .....

Par armes de chasse  Préciser : .....

Autres moyens de destruction  Préciser : destruction par les travaux de terrassement, de déboisement ou de tous autres travaux liés à la construction de l'infrastructure routière. Risque de collision durant l'exploitation de la routeVoir description détaillée au **Chapitre VII du dossier de demande de dérogation****D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....

Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....

Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : travaux de terrassement, de déboisement ou tous autres travaux liés à la construction de l'infrastructure routière ainsi que par le trafic routier.....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....Formation continue en biologie animale  Préciser : .....Autre formation  Préciser : .....**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période :

Les travaux d'enlèvement de la végétation seront réalisés en dehors de la période d'activité de la faune

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : Auvergne

Départements : Cantal (15)

Communes : SAINT-PAUL-DES-LANDES, SAINT-ETIENNE--CANTALES, NIEUDAN, LAROQUEBROU, MONTVERT

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires   
 Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

**Mesures associées****MER 2: Choix et optimisation du tracé vis-à-vis des contraintes écologiques**

MER 3: Mise en défens des zones sensibles
MER 8: Eviter l'introduction et la dissémination d'espèces exotiques à caractère envahissant (EEE)
MER 13 : Réhabilitation des bas-côtés routiers (talus)
MER 14 : Réaménagement des zones de stockage/remblais
MER 15 : Aménagement de micro-habitats pour la faune
MER 16 : Améliorer les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité
MER 4 : Mise en œuvre du Plan de Respect de l'Environnement (PRE)
MER 5 : Gestion des eaux : Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses durant le chantier et gestion des prélèvements
MER 6 : Mise en place de dispositifs de collecte et traitement des eaux de voirie
MER 7 : Gestion des poussières
MER 9 : Mise en place d'ouvrage de franchissement préservant l'intégrité des cours d'eau et adaptation pour assurer la transparence pour la faune (Ouvrages hydrauliques)
MER 14 : Réaménagement des zones de stockage/remblais
MER 10 : Aménagement de 9 passages pour la faune autres que les OH
MER 1 : Adaptation des dates de travaux de préparation des sites en fonction des exigences écologiques des espèces (travaux enlèvement de la végétation)
MER 11: Aménagements permettant de diriger les déplacements des chiroptères et oiseaux nocturnes (Hop over)
MER 12 : Adaptation des éclairages de chantier

Des mesures d'accompagnement permettent également d'atténuer les effets du projet. Enfin, des mesures compensatoires sont proposées, en lien avec l'existence d'impacts résiduels.

Pour plus de précisions, se référer au « Dossier de demande de dérogation exceptionnelle de destruction et/ou de déplacement d'espèces animales protégées au titre des Articles L.411 et L.411-2 du Code de l'Environnement

Voir description détaillée au **Chapitre VII et VIII du dossier de demande de dérogation**

### I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Suivis de la zone de projet ainsi que les zones de compensation pendant 30 ans et mis en place d'un comité de suivis

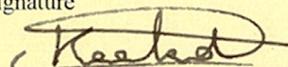
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : un bilan chaque année de suivis transmis à la DREAL Auvergne

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à RUEIL-MALMAISON  
le 12 février 2014

Votre signature



**Chadi KHALED**  
Président de CONNECT120  
12 FEV. 2014